

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 février 2008

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Marc BERNARD - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Bernard JACQUIER - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC - Jean-Pierre TEISSEIRE - Jean-Louis TOURRET - Claude VALLETTE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Marc BENZI - Eric DIARD - Claude FRIGANT.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

ECO 007-020/08/BC

**■ Attribution d'une subvention à l'association " Pégase " pour le développement du pôle de compétitivité. " Pégase " - Approbation d'une convention.
DDEAIG 08/842/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La filière aéronautique est prépondérante en région PACA avec 5,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 35 000 emplois. Elle représente 30 % de la recherche-développement régionale, ce qui permet notamment à la région PACA d'être le leader mondial de la production d'hélicoptère et le leader européen concernant les satellites et essais.

Appuyée sur ces compétences, le pôle de compétitivité « Pégase », a pour ambition de créer une nouvelle génération de systèmes aéronautiques et spatiaux répondant à l'émergence d'usages nouveaux.

Ces technologies sont principalement destinées à la protection des personnes et au développement des territoires.

A ce jour, sur Marseille Provence Métropole, 22 entreprises telles que Eurocopter, Cybernétix et le Groupe Bonnans, représentant plus de 7 000 emplois, 8 laboratoires de recherche (L2MP), l'Ecole Centrale font parties pôle PEGASE.

L'association « Pégase » a pour mission de conduire les projets d'accompagnement pérennisant la dynamique de ce domaine sur le territoire et de générer durablement de la valeur ajoutée et de la compétitivité, en structurant et en développant la filière aéronautique et spatiale en région appuyée sur le potentiel existant.

L'objectif de l'association « Pégase » est de développer de nouveaux usages et de nouvelles technologies afin de créer 10 000 emplois sur 10 ans.

Les nouveaux usages concernent :

- la surveillance de site confiné,
- l'intervention en milieu hostile,
- le transport en toute condition,
- le transport de charges lourdes.

Les nouvelles technologies sont relatives :

- aux drones, dirigeables et aéroptères,
- les systèmes et systèmes d'évitement d'obstacles,
- la vision en tout temps.

Bien que la labellisation soit intervenue en cours d'année 2007, 204 fiches idées ont été élaborées. 16 projets ont été labellisés et 4 ont reçu un financement pour un montant de 24 millions d'euros. 3 projets restent en cours d'instruction.

Parmi les projets financés, le projet RFID Aéro peut être cité en exemple. Il s'agit du développement d'un système de gestion en temps réel des pièces et configurations d'aéronefs à base d'une architecture réseau RFID. Ce projet concerne notamment les entreprises Eurocopter, Cybernetix, et le laboratoire L2MP.

L'année 2007 a été une année axée sur le positionnement du pôle, la labellisation et le travail sur la création de son identité.

La participation à des salons professionnels et à des missions économiques a été initiée, ainsi qu'un certain nombres d'actions collectives relatives à l'étude du montage d'un fond d'investissement, ou de filières de formation. Une étude sur les mutations de la sous-traitance est également en cours.

Parallèlement à la détection et l'accompagnement au financement de projets, la priorité sera donnée en 2008 à un certain nombre d'actions collectives liées :

- à l'accompagnement de la croissance des PMO (petits maîtres d'œuvre) afin d'aider les très petites entreprises à devenir des entreprises de 250 à 300 personnes.
- à la mutualisation d'équipements afin d'expérimenter des innovations liées à l'aviation verte.
- à la formation de la sous-traitance.

Pégase organisera également la deuxième édition du SAVE (salon de l'aviation verte), et des missions économiques à l'étranger (Espagne, Inde etc.)

De son côté, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole soutient la filière aéronautique notamment :

- en finançant la gouvernance et l'animation du pôle,
- en mettant en relation le pôle avec les acteurs économiques et académiques du territoire de la Communauté urbaine,
- en construisant une offre foncière et immobilière avec :
 - o le Technopôle de Château-Gombert pour le volet innovation scientifique et technologique,
 - o les zones d'activités nord-ouest de Marignane et Saint-Victoret pour la formation, les fonctions tertiaires et les sous-traitants.

Le budget prévisionnel de l'association « Pégase » pour 2008 s'élève à 1 567 000 euros

Les dépenses par grands postes s'élèvent à :

Salaires et traitements	340 000 euros
Animation gouvernance	110 000 euros
Achats externes	240 000 euros
Actions collectives	510 000 euros
Emploi des contributions volontaires en nature	
Mise à disposition de biens et prestations	367 000 euros
Total dépenses	1 567 000 euros

Les recettes sont principalement constituées par :

Subventions d'exploitation

Etat (actions collectives + projets)	550 000 euros
Conseil Régional (Prides actions collectives)	144 000 euros
Conseil Régional (animation et gouvernance)	100 000 euros
Communauté du Pays d'Aix	30 000 euros
Communauté Urbaine MPM	20 000 euros
Toulon Provence Méditerranée	30 000 euros
Ouest Provence	25 000 euros
Communauté d'agglomération Agglopolo Provence	30 000 euros
Conseil Général 05	20 000 euros
Conseil Général 06	20 000 euros
Conseil Général 83	30 000 euros
Conseil Général 13	30 000 euros
Communauté Agglomération Sophia-Antipolis	25 000 euros

Autres produits de gestion courante

Cotisations	136 000 euros
-------------	---------------

Contributions volontaires en nature

Prestations en nature	367 000 euros
-----------------------	---------------

Total recettes **1 557 000 euros**

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, largement concernée sur son territoire par cette filière et par les développements qu'elle soutient du leader mondial Eurocopter, affirme son soutien à l'association « Pégase » dont l'objectif est de valoriser ces secteurs d'activités porteurs pour l'économie locale.

Le Conseil de Communauté a approuvé le principe du versement à l'association d'une subvention de 20 000€. Il est proposé au Bureau de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole d'approuver la convention ci-annexée relative aux modalités d'attribution de cette subvention de fonctionnement à l'association « Pégase » pour l'animation et le développement de ce pôle.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FAG 22/129/CC du 31 mars 2004 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président modifiée par la délibération FAG 20/534/CC du 26 juin 2006

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir l'association PEGASE pour le développement du pôle de compétitivité « PEGASE »
- La cohérence des actions de ce pôle avec la stratégie de développement économique de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, votée au Conseil de communauté du 17 décembre 2007

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et l'association PEGASE fixant les modalités d'attribution d'une subvention d'un montant de 20 000 euros pour le développement du pôle de compétitivité « PEGASE ».

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer la convention ci-annexée détaillant les obligations respectives des signataires et tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Développement économique - Zones
d'Aménagement concerté

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Jean-Louis TOURRET

Jean-Claude GAUDIN